

**Sujet :** [INTERNET] Avis défavorable pour le projet d'installation d'un parc photovoltaïque à LA MACHINE

**De :** clarisse.holik

**Date :** 27/12/2021 15:28

**Pour :** pref-icpe-contact-public <pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr>

projet NEOEN

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

La société NEOEN a pour projet sur le territoire de La Machine d'installer un parc photovoltaïque. L'enjeu (fournir de l'énergie d'une source non carbonée) est de taille mais ne doit pas être prioritaire sur la lutte contre l'érosion de la biodiversité ou la préservation des terres agricoles et forestières. Les panneaux photovoltaïques ne doivent pas entrer en concurrence avec la forêt et les terres agricoles. Suggestion : pourquoi ne pas mettre les panneaux photovoltaïques sur les parkings des zones commerciales, les parkings des hôpitaux et pourquoi raser des forêts pour les installer ?

#### **Au point de vue biodiversité**

Or, raser 2,3 hectares de forêt et artificialiser un site sur 12,6 hectares au nom de la lutte contre le dérèglement climatique ne paraît pas très cohérent et ne va pas dans le sens de la reconquête de la biodiversité. Dans le projet NEOEN, il n'est pas tenu compte de la libération de CO<sub>2</sub> causée par le déboisement. Les services rendus la forêt, l'habitat d'animaux constituant la biodiversité et le réseau hydrologique sont remis en cause et leur compensation n'est pas équivalente à ce qui est détruit. .

#### **au point de vue des humains.**

Le projet est situé trop près des habitations 70 m pour ne pas occasionner des nuisances durant les travaux (bruit, poussière, noria d'engins de chantier) et constituer une gêne lors de son fonctionnement (champs magnétiques créés par l'onduleur).

Ce site constitue à l'heure actuelle un lieu de promenade très fréquenté par les familles et les personnes âgées car il est de niveau et offre de magnifiques vues sur les chênes et les charmes qui du fait du projet devraient disparaître.

**au point de vue économique :** Ce projet va créer quelques emplois temporaires mais combien va-t-il en détruire du fait de la perte d'anémite du paysage ? Actuellement, du fait de la Covid, les citadins viennent dans la Nièvre, achètent des maisons (Voir le JDC du 16 novembre 2021). Ils sont attirés par le calme, la nature, la présence de grandes forêts de feuillus, l'eau toujours présente. Or c'est précisément tout cela que va effacer à jamais ce projet. Ne faudrait-il pas réfléchir ensemble à un projet différent, axé comme il a été écrit plus haut sur l'occupation des lieux déjà artificialisés plutôt que de raser une forêt, combler les zones humides et détruire un corridor écologiques ?

**au point de vue géologique :** Le projet est situé sur un ancien terrain minier ce qui a priori est une bonne idée mais peut, de part la nature instable du terrain, entraîner des glissements de terrain.

Enfin, l'étude ne tient pas compte des deux autres projets existant celui de la société EREA qui propose de défricher 11,73 hectares de bois (le bois des Glénons), artificialiser 20 hectares et jouxte ce projet et celui de DECIZE situé à 10 km..

Globalement, du point de vue de la nature : c'est toute une zone comprenant deux zones Znieff, un corridor écologique et des zones humides qui sera impacté. Les compensations promises ne sont pas équivalentes à ce qui est détruit et l'impact des panneaux photovoltaïques réfléchissant la lumière mais vu de 150 mètres de haut par les oiseaux en migration (notamment les grues) n'est jamais évoqué. Il sera pourtant bien réel.

pour toutes ces raisons, nous émettons un avis négatif sur ce projet de parc photovoltaïque.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Commissaire, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Pour Adret-Morvan

Clarisse Holik  
administrateur.

<http://adretmorvan.org/>

l'association Adret-Morvan lutte pour la préservation des forêts mixtes et contre l'industrialisation et l'enrésinement de la forêt